



28.11.2011

Bulletin à l'intention des caisses de compensation AVS et des organes d'exécution des PC No 294

1. Liquidation de la caisse de compensation Tabac (56)

La caisse de compensation Tabac sera dissoute au 31 décembre 2011. Les affaires encore ouvertes seront traitées par la caisse de compensation IMOREK, en particulier les rentes en cours et les comptes individuels. Les actes seront repris et conservés par la caisse de compensation IMOREK.

2. Changement de nom de la caisse de compensation Chimie (35) au 1^{er} janvier 2012

La Caisse de compensation Chimie (35) change son nom au 1er janvier 2012. Son nouveau nom est le suivant :

Ancien nom	Nouveau nom
Caisse de compensation Chimie	Caisse de compensation scienceindustries